

NOTE D'INFORMATION



Cher-es collègues,

Vous aurez certainement noté une réduction des activités proposées au sein de vos Espaces CE et de vos Antennes.

Cette situation fait suite au récent passage de notre Comité d'Établissement Régional en Comité Social et Économique, changement accompagné par un nouveau découpage des périmètres par la direction de l'entreprise (organisation par activités) et la fin de l'accord de gestion mutualisé.

Ainsi, notre structure qui percevait jusqu'au 31 décembre 2018 la dotation directe pour près de 2 400 cheminots et indirecte (via l'accord de gestion mutualisé) pour près de 1 700, ne dispose plus aujourd'hui que d'une dotation pour 1 500 cheminots, soit une baisse de plus de 64 %.

Cette réalité engendre une réduction conséquente de notre trésorerie ce qui nous a conduit à limiter nos dépenses pour nous permettre d'assurer un minimum d'activité sans mettre en péril l'ensemble de notre comité.

Nous avons en tant qu'élus, pleinement conscience du dérangement que cela occasionne, mais nous n'avons malheureusement, dans la période pas d'autre choix, la baisse de moyens ayant été immédiate alors que nos réflexions et les négociations sur les nouvelles organisations à mettre en œuvre sont toujours en cours.

Nous sommes cependant certains que cette situation n'est que passagère et que nos échanges, avec la direction de l'entreprise, aboutiront rapidement à un nouveau cadre de fonctionnement et aux organisations qui en découleront.

Dans l'attente, cher-es collègues, recevez l'expression de mes respectueuses salutations.

Le secrétaire du CSE SNCF Mobilités TER Pays de la Loire

Mikaël RACAPÉ



CSE MOBILITÉS TER SNCF
Pays de la Loire